

Parts de revenu des cointéressés					
Nom, prénom et adresse des cointéressés (Veuillez indiquer les adresses exactes et complètes)	Bureau d'imposition et numéro dossier	Nature des revenus (à remplir seulement si les pages 1 et 4 mentionnent des revenus de nature différente)	Quote part dans les revenus collectifs		Rémunérations spéciales accordées aux cointéressés ⁵⁾
			%	Montant	Montant
1	2	3	4	5	6
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
9					
11					
12					
13					
14					
Total :					

Remarques : 5) Y compris les rémunérations accordées au cointéressé du chef de services rendus à l'entreprise, de prêts ou de biens d'exploitation mis à la disposition de l'entreprise.

6) Si les intérêts ont été déduits de la valeur locative forfaitaire, il y a lieu de répondre aux questions suivantes:

- marié au 1/1/2021 ?

☐ Oui ☐ Non

- séparé de fait au 1/1/2021 ?

☐ Oui ☐ Non

- nombre d'enfants ayant fait partie du ménage et pour lesquels une modération d'impôt est demandée
(voir cellules 201 à 226 du modèle 100):

Cocher la case correspondant à la mention utile.

Parts de revenu des cointéressés						
Dépenses particulières ou pertes à supporter par les cointéressés	Exemption en vertu de l'article 50 ^{ter} L.I.R. des revenus dégagés par certains droits de propriété intellectuelle (joindre l'annexe 760)	Valeur locative effective de la fraction occupée en vertu du droit de copropriété ⁷⁾	Valeur locative forfaitaire ^{6) 7)}	Total	Quote-part de la retenue d'impôt à la source sur a) les tantièmes, b) les revenus de capitaux ⁸⁾	Bonification d'impôt: a) pour investissements, b) pour embauchage de chômeurs
Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
7	8	9	10	11	12	13
1					a)	a)
					b)	b)
2					a)	a)
					b)	b)
3					a)	a)
					b)	b)
4					a)	a)
					b)	b)
5					a)	a)
					b)	b)
6					a)	a)
					b)	b)
7					a)	a)
					b)	b)
8					a)	a)
					b)	b)
9					a)	a)
					b)	b)
10					a)	a)
					b)	b)
11					a)	a)
					b)	b)
12					a)	a)
					b)	b)
13					a)	a)
					b)	b)
14					a)	a)
					b)	b)
					a)	a)
					b)	b)

Remarques: 7) A partir du 1/1/2017, la valeur locative de l'habitation occupée en vertu du droit de propriété ou à titre gratuit ou en vertu d'un droit de jouissance viager légal est fixée à 0% de la valeur unitaire de l'habitation.

8) Quant aux revenus de valeurs mobilières en provenance d'Etats avec lesquels le Luxembourg a conclu des conventions contre les doubles impositions, il convient de joindre l'annexe modèle 180.

Ligne

24 4. Revenu net provenant de la location de biens

25 A) Revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés bâties (selon
modèle 210)

26	Annexe(s)	2	3	4

27 B) Revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés non bâties et de biens
meubles (suivant modèle 195)

28 C) Revenu (toccage) provenant de la concession du droit d'extraction de substances
minérales (p.ex. minerais, pierres ou terres)

29 D) Revenu provenant de redevances payées pour l'usage ou la concession de l'usage de
droits de propriété industrielle ou intellectuelle (p.ex. brevets, droits d'auteur)

30 5. Revenus de capitaux mobiliers (suivant annexe)

31 Retenue d'impôt à la source sur les revenus de capitaux

32 6. Revenus nets divers

33 (notamment bénéfices réalisés lors de la cession d'immeubles suivant modèle 700) ⁹⁾

34 Total des revenus nets :

35 II. Données diverses

36 1. Détails concernant les dettes et les intérêts débiteurs

Nom et adresse du créancier	Montant de la dette au 31/12/2021	Intérêts acquittés en 2021	Taux d'intérêts	Déduction à la cellule

37 2. Détails concernant les arrrages de rentes et charges permanentes

Nom et adresse du créancier	Nature de la rente	Intérêts acquittés en 2021	Déduction à la cellule

38 3. Acquisitions et cessions de biens immobiliers en 2021

Date de l'acte d'acqui- sition	de cession	Nature de l'immeuble	Situation de l'immeuble	Superficie	Nom et adresse du cédant ou de l'acquéreur	Prix d'acquisition ou prix de cession

39 III. Amortissement selon l'article 32, alinéa 1a L.I.R.

Demande pour l'application de l'article 32, alinéa 1a L.I.R. pour 2021

☐ Oui ☐ Non

Montant de l'amortissement non déduit au bilan fiscal 2021

Montant de l'amortissement différé déduit au bilan fiscal 2021

Somme des amortissements différés d'exercices antérieurs non utilisés

40 Dans la mesure où des données à caractère personnel de personnes physiques sont communiquées, elles sont traitées par l'Administration des contributions directes en qualité de responsable du traitement et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique «A à Z» du site internet de l'Administration des contributions directes, lettre «R», «Règlement général sur la protection des données (RGPD) - General Data Protection Regulation (GDPR)». https://impotsdirects.public.lu/fr/az/r/RGPD_GDPR.html

41 Les déclarations non signées sont considérées comme non avenues.

J'affirme que la présente déclaration est sincère et complète.

_____, le _____